

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2021

FISCALITÉ DES DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION - (N° 3409)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 48

présenté par
Mme Pires Beaune

à l'amendement n° 30 de M. Ruffin

APRÈS L'ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.